

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1594**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de la SA d'HLM Sollar située 63, chemin de Maintenu

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 7 juin 2010****Décision n° B-2010-1594**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de la SA d'HLM Sollar située 63, chemin de Maintenu**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 270 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la propriété cadastrée sous le numéro 164 de la section AC et appartenant à la SA d'HLM Sollar, 63, chemin de Maintenu à Saint Germain au Mont d'Or.

Cette parcelle est constituée par une partie du terrain d'assiette de cette voie et du passage surélevé qui y est aménagé, ainsi que par un trottoir créé en bordure "est" de ladite propriété.

Aux termes du compromis, le bien en cause serait cédé à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété appartenant à la SA d'HLM Sollar cadastrée sous le numéro 164 de la section AC et située 63, chemin de Maintenu à Saint Germain au Mont d'Or.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628 le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptable suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2010 - compte 132 800,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 800 € environ pour les frais d'actes notariés et de 111,23 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.**